

Commune de Bernex

Rapport de la Commission « Economie et Sécurité » au Conseil Municipal

Concerne : Demande de crédit pour la mise en conformité des arrêts de bus afin d'assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite (N° ES 16-2024-45)

Mesdames et Messieurs,

Réunis en séances ordinaires les 1^{er} février et 7 mars 2024, les membres de la commission « Economie et Sécurité » ont examiné la demande de crédit pour la mise en conformité des arrêts de bus d'un montant total de CHF TTC 290'000.-.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées LHand, la Commune se doit de procéder à l'aménagement de ses arrêts de bus.

La principale contrainte de la loi concernant les transports par bus et trolleybus à retenir dans le cadre de cette demande de crédit est :

- L'accessibilité des points d'arrêts de bus et trolleybus

L'ensemble des communes genevoises ont été mises au courant par les TPG en 2023, avec un état de l'avancement de la mise en œuvre de la LHand et un état des lieux de la mise en conformité des infrastructures.

Pour Bernex, 55 quais sont répartis sur le territoire, 18 quais sont conformes, 8 en cours de modification, et sur les 29 restants, 23 quais nécessitent d'être traités.

Dans l'étude faite pour Bernex, les critères suivants ont été retenus pour le choix des quais à mettre en conformité :

- Importance de l'arrêt
- Conditions spatiales et opérationnelles
- Faisabilité technique
- Nouvelle construction ou adaptation d'un arrêt existant

A relever que les arrêts de bus de la Rue de Bernex seront aménagés lors de l'exécution des travaux de requalification des rues du village, et qu'une partie des arrêts non traités sont soit situés sur des routes cantonales, soit sur des parcelles privées.

Les aménagements à réaliser consisteront à un rehaussement des quais ou la création de podium avec surélévation partielle, relèvement de 15 cm à 22 cm, permettant ainsi de faciliter l'accès aux bus aux personnes à mobilité réduite. Sont donc compris dans la présente demande de crédit les 9 quais suivants :

1 arrêt Cressy, Arrêt Terminus : création d'un quai complet avec rampe d'accès

2 arrêts P+R Rue de Bernex, direction Champagne et Ville : surélévation complète des quais

2 arrêts Sézenove Ferrand, direction Champagne et Ville : surélévation partielle

2 arrêts Cottenets, direction Champagne et Ville : surélévation partielle

1 arrêt Chèvres : surélévation partielle

1 arrêt Blanchards : surélévation partielle

Les commissaires ont relevé l'excellent travail fait sur la route de Soral (aménagement réalisés par le Canton) et la prise en considération du passage des vélos et des services de secours et enjoignent les services techniques de la Commune à s'inspirer de ces réalisations lors de l'exécution des travaux.

La commission est informée que le montant des divers et imprévus est resté à environ 7% du total des honoraires et travaux de CHF 251'820.- bien qu'il ait été décidé que ces frais devraient dorénavant être de 5%.

Les commissaires ayant obtenu réponses à leurs questions, ils passent au vote et vous recommandent,

Par 8 voix pour (8 membres présents)

D'accepter la demande de crédit N° ES-16-2024-45 pour
la mise en conformité des arrêts de bus afin d'assurer l'accès des personnes à mobilité réduite, d'un
montant total de **CHF TTC 290'000.-**

Bernex, le 12 mars 2024

La rapportrice
Ariane Chassot